

Stéphanie LAUDERT
Route de Beaumont, 55 D
1380 LASNE

Edouard CAPAERT
Rue du Bois Impérial, 35
1380 LASNE

Monsieur **Carlo di ANTONIO**
Ministre de l'Environnement, de la Transition
Ecologique, de l'Aménagement du Territoire,
Des Travaux Publics, de la Mobilité, des
Transports, du Bien-Etre animal et des Zonings.
Chaussée de Louvain, 2
5000 NAMUR

Lasne, le 24 octobre 2017

Monsieur le Ministre,

Concerne : votre arrêté du 18/08/2016 relatif au classement provisoire du site STOQUART à Lasne en site à réaménager (SAR / WJP80)

Nous nous permettons de revenir vers vous dans le cadre de ce dossier pour lequel vous aviez reçu un avis négatif et circonstancié de la Commune de Lasne ainsi qu'une lettre ouverte du collectif « SAUVONS LE MESSAGER » en octobre 2016.

En effet, lors d'une grande Rencontre Citoyenne, qui se voulait ouvertement apolitique et qui s'est tenue le 12 octobre dernier à Lasne, les participants, de toutes tendances politiques ont, dans leur immense majorité, souligné que le lieu-dit « Le Site Stoquart » à Lasne ne constituait en aucune façon un site à réaménager. Il s'agissait jadis d'une maison notariale et le fait qu'un commerce de jardinerie s'y soit installé, dont l'activité n'a par ailleurs jamais été couverte par les autorisations environnementales requises, ne constitue nullement un site industriel. Ce terme est par ailleurs choquant en pareil endroit, qui a toujours été destiné à accueillir des habitations.

L'avis quasi unanime de l'assemblée qui était présente est que c'est par pur intérêt que le promoteur a utilisé cette voie pour réaliser un projet qui, sans cette procédure juridique avantageuse pour le promoteur (en by-passant l'autorité communale), n'obtiendrait jamais le permis d'urbanisme envisagé.

Pour quelles raisons ? Parce que la densification urbanistique que ce projet propose (50 habitations, 1200 m² de commerces et bureaux sur 1 ha) va totalement à l'encontre des règles du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) et ne satisfait nullement aux exigences locales en matière de mobilité et d'environnement. Une telle implantation créerait de nombreux problèmes de trafic, au moins à certaines heures, avec les problèmes de parking sous-jacents. En un mot comme en cent, les habitants de Lasne, dans leur immense majorité, n'en veulent pas. C'est ce que les participants à cette Rencontre citoyenne, qui nous lisent en copie, nous ont clairement exprimé. Et ils avancent des raisons objectives et argumentées dont il ne peut pas ne pas être tenu compte.

.../...

A l'ère des exemples récents de processus de participation citoyenne (consultation populaire à LLN, panel citoyen sur les enjeux du vieillissement au Parlement wallon, panel citoyen pour la mobilité à Bruxelles, ...), il serait particulièrement choquant que l'autorité politique se désintéresse à ce point de l'avis du citoyen, pourtant démocratiquement exprimé.

Tenant compte de ce qui précède, mais également des arguments déjà développés dans l'avis de la Commune et dans le courrier du collectif daté du 23 octobre 2016, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de rassurer la population de la commune en informant l'autorité communale de votre décision éclairée qui tiendra compte des objections légitimes soulevées.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de toute notre considération.

Au nom des participants à la Rencontre citoyenne,

Stéphanie Laudert
Conseillère communale

Edouard Capaert
Conseiller communal